



Numéro du certificat : OF-2014-07-20

Mode d'emploi



Inscription à la formation

Mention Efficacité Energétique

Formation **R.G.E.** QualifELEC/QualiBAT/QualiBOIS

La société REXEL propose à ses clients installateurs de les accompagner pour l'obtention de la mention « **Reconnu Garant de l'Environnement** », *éco-conditionnalité*.

Cette mention sera obligatoire pour que le professionnel installateur puisse faire bénéficier à son client des aides fiscales d'Etat liées à l'installation d'équipements dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments:

1° septembre 2014: ECO PTZ

1° janvier 2015: crédit d'impôt – CEE- aides des collectivités territoriales ...

Cette appellation, qui permet la lisibilité des compétences des professionnels du bâtiment, peut s'acquérir en suivant et en validant la formation **Economie d'énergie - Qualifélec**

Pour s'inscrire aux formations :

- *Renseignez* : **Le bulletin d'inscription et la convention de formation**
- *Remplissez* : **Le chèque de règlement à l'ordre de FT2I**

A l'organisme de formation :

Le double de la convention et le bulletin d'inscription avec le chèque de règlement à l'adresse suivante:

➤ **Envoyez:**

FT2i Formation
8 rue Louis BLERIOT
Centre d'Affaires ATLANTIS
56400 AURAY.

A votre OPCA :

L'original de la convention accompagné du programme de formation + devis pour la demande de prise en charge qui doit être faite au plus tard **3 semaines** avant la formation.

Suite à la formation, vous recevrez la feuille de présence et la facture acquittée pour compléter votre dossier de prise en charge.

Pour plus de renseignements sur les modalités de prise en charge, veuillez contacter votre fonds collecteur (OPCA) - les versements de vos cotisations sont gérées par votre comptable.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renseigner selon la programmation établie



Intitulé de la formation : efficacité énergétique (reconnue qualibat)

Dates de la formation :

Lieu de la formation: Agence REXEL de

Entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Interlocuteur entreprise :

Mme-Mr:

Mail de l'interlocuteur :

.....

Téléphone de l'interlocuteur :

Participants à la formation

| Nom | Prénom | Fonction | Téléphone |
|-----|--------|----------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Montant de la formation par personne :

Qualifélec: 900€ **TTC** (750€ HT)

Soit pour l'ensemble des participants : ci- joint un chèque de :€ **TTC**



Mention Efficacité énergétique

Est conclue entre les deux parties la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

L'organisme de formation

FT2I Formation

8 Rue Louis Blériot

56400 AURAY

N° déclaration d'activité : 53 56 08837 56

Auprès du Préfet de la région Bretagne

SIRET: 521 257 808

Mr. Stéphane GRAUX-HERVE responsable pédagogique

Mail : formation@ft2i.fr

Téléphone : 02 97 29 01 92

La société (à renseigner)

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Interlocuteur entreprise :

Téléphone :

Mail :

Article 1 : Objet de la Convention

L'organisme FT2I organisera le dispositif de formation suivant :

Intitulé de la formation : **Efficacité énergétique** (reconnue qualibat équivalent FEEbat)

Les buts pédagogiques de la formation :

- Connaître les enjeux et les contextes énergétiques
- Comprendre l'approche globale de la performance énergétique d'un bâtiment
- Conseiller sur l'optimisation de l'isolation et la préconisation des équipements adaptés

Dates :

Lieu

Article 2 : Personnes formées

L'organisme FT2I formera les personnes suivantes:

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, chaque participant s'acquittera des coûts suivants : 900€ TTC (750€HT)

Article 4 : Modalités de règlement :

Les participants feront parvenir leur bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement à l'adresse de l'organisme ci-dessus.

Les participants contacteront leur OPCA un mois avant la formation pour connaître les modalités de prise en charge .

Article 5 : cas des désistements:

Si un participant annonce son désistement moins de 5 jours avant la formation, l'organisme de formation se réserve le droit d'encaisser la totalité de la somme versée en guise d'indemnité.

Article 6 : Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L991-6 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, l'organisme prestataire devra rembourser au cocontractant les sommes perçues.

Fait en double exemplaire, (à renvoyer tamponné et signé par courrier ou par mail)

Pour l'organisme de formation

M. Stéphane Graux Hervé
Signature et cachet



Pour la société bénéficiaire de la formation

M.....

Signature du responsable et tampon

Programme de formation Efficacité Energétique



L'Etat met en place la mention RGE afin que les particuliers et les professionnels puissent repérer les entreprises compétentes en travaux d'économie d'énergie.

Uniquement les entreprises possédant la mention RGE pourront émettre des factures qui seront prises en compte pour que le client puisse bénéficier des aides fiscales:

1° septembre 2014: ECO PTZ

1° janvier 2015: crédit d'impôt – CEE- aides des collectivités territoriales ...

Le public

Les installateurs de pompes à chaleur, ventilation, climatisation, ECS

Les prérequis pour suivre la formation

aucun

Les buts de la formation

- Connaître les enjeux et les contextes énergétiques.
- Comprendre l'approche globale de la performance énergétique d'un bâtiment.
- Conseiller sur l'optimisation de l'isolation et la préconisation des équipements adaptés.

Les méthodes pédagogiques

Actives et participatives

Films.

Durée

3 jours – 21h

Coût pédagogique par personne

750€ HT soit

900€ TTC pour l'ensemble de la formation

L'hébergement et les repas restent à la charge du stagiaire.

L'organisation de la formation

(8H30-12H 14H-17H30)

1° jour

Contexte et enjeu de la performance énergétique dans le bâtiment

Des émissions de gaz à effet de serre en très forte hausse

Une inquiétude environnementale de plus en plus forte

Le « facteur 4 », un objectif ambitieux

Un rôle clé pour le secteur du bâtiment

Le poids de l'existant

Vers des bâtiments neufs sans chauffage ou à énergie positive ?

Des mesures réglementaires

Des mesures incitatives

De nouvelles contraintes

2° jour

Les consommations dans un bâtiment.

Les déperditions dans un bâtiment.

La fuite de chaleur.

La température.

Le flux de chaleur.

Les différents modes de transfert de chaleur.

. La conductivité thermique. (λ)

. La résistance thermique. (R)

. La résistance superficielle d'une paroi.

Les exigences RT 2012

- Les nouvelles technologies :

VMC double flux, PAC, Chauffe eau thermo dynamique, Micro

cogénération, suivi des consommations, Les contrôles.

3° jour

Les spécificités du bâti ancien

Les politiques publiques liées à la préservation du patrimoine.

Le contexte technique et réglementaire

Enjeu architectural et thermique

- L'isolation des parois opaques

- L'amélioration des parois vitrées

- La ventilation – l'étanchéité à l'air

- Les énergies renouvelables

- Systèmes de chauffage

- Production d'eau chaude sanitaire

- Confort d'été

Proposer une offre de travaux d'amélioration énergétique centrée sur la performance.

Maîtriser les couplages de solutions et les bouquets de solutions d'amélioration.

L'Etat met en place la mention RGE afin que les particuliers et les professionnels puissent repérer les entreprises compétentes en travaux d'économie d'énergie.

Uniquement les entreprises possédant la mention RGE pourront émettre des factures qui seront prises en compte pour que le client puisse bénéficier des aides fiscales:

1° septembre 2014: ECO PTZ

1° janvier 2015: crédit d'impôt – CEE- aides des collectivités territoriales ...

Le public

Les installateurs de chaudières Gaz à Condensation

Les prérequis pour suivre la formation

aucun

Les buts de la formation

- Connaître les enjeux et les contextes énergétiques.
- Comprendre l'approche globale de la performance énergétique d'un bâtiment.
- Conseiller sur l'optimisation de l'isolation et la préconisation des équipements adaptés.

Les méthodes pédagogiques

Actives et participatives

Films.

Durée

3 jours – 21h

Coût pédagogique par personne

750€ HT soit

900€ TTC pour l'ensemble de la formation

L'hébergement et les repas restent à la charge du stagiaire.

L'organisation de la formation

(8H30-12H 14H-17H30)

1° jour

Contexte et enjeu de la performance énergétique dans le bâtiment

Des émissions de gaz à effet de serre en très forte hausse

Une inquiétude environnementale de plus en plus forte

Le « facteur 4 », un objectif ambitieux

Un rôle clé pour le secteur du bâtiment

Le poids de l'existant

Vers des bâtiments neufs sans chauffage ou à énergie positive ?

Des mesures réglementaires

Des mesures incitatives

De nouvelles contraintes

2° jour

Les consommations dans un bâtiment.

Les déperditions dans un bâtiment.

La fuite de chaleur.

La température.

Le flux de chaleur.

Les différents modes de transfert de chaleur.

. La conductivité thermique. (λ)

. La résistance thermique. (R)

. La résistance superficielle d'une paroi.

Les exigences RT 2012

- Les nouvelles technologies :

VMC double flux, PAC, Chauffe eau thermo dynamique, Micro

cogénération, suivi des consommations, Les contrôles.

3° jour

Les spécificités du bâti ancien

Les politiques publiques liées à la préservation du patrimoine.

Le contexte technique et réglementaire

Enjeu architectural et thermique

- L'isolation des parois opaques

- L'amélioration des parois vitrées

- La ventilation – l'étanchéité à l'air

- Les énergies renouvelables

- Systèmes de chauffage

- Production d'eau chaude sanitaire

- Confort d'été

Proposer une offre de travaux d'amélioration énergétique centrée sur la performance.

Maîtriser les couplages de solutions et les bouquets de solutions d'amélioration.